

Commission permanente du conseil  
sur les arts, la culture et le patrimoine

Assemblée publique sur le

**Rôle de la Ville de Montréal  
en matière d'art public**

**Rapport déposé au conseil le 25 août 2003**

**Commission permanente du conseil  
sur les arts, la culture et le patrimoine**  
Secrétariat général  
Direction du greffe

275, rue Notre-Dame Est - bureau R.126  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone: 872-3770 - Télécopieur: 872-9964

**PRÉSIDENT**

**M. Claude Trudel**  
Arrondissement Verdun

**VICE-PRÉSIDENTE**

**Mme Hasmig Belleli**  
Arrondissement Ahuntsic-  
Cartierville

**MEMBRES**

**Mme Manon Barbe**  
Arrondissement LaSalle

**Mme Marie Cinq-Mars**  
Arrondissement Outremont

**Mme Karin Marks**  
Arrondissement Westmount

**Mme Ginette Marotte**  
Arrondissement Verdun

**M. Jean-François Plante**  
Arrondissement Rosemont-  
La Petite-Patrie

Montréal, le 25 août 2003

Monsieur Marcel Parent  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil (02-040), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine, le rapport des assemblées publiques tenues le mercredi 30 avril et le lundi 9 juin 2003 sur le *Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ire chercheur,

Le président,

'alain

Claude Trudel

LA Commission permanente du conseil sur les arts, la culture et le patrimoine a inscrit le dossier de l'art public à son programme d'activités pour l'année 2003. Ainsi, sous le thème du *Rôle de la Ville de Montréal en matière d'art public*, elle a tenu des assemblées publiques le mercredi 30 avril et le lundi 9 juin 2003. Quelque 70 citoyens, parmi lesquels on remarquait des artistes, des représentants d'organismes culturels et des professionnels du milieu y ont assisté. Pour éclairer le débat, le Service du développement culturel avait préparé un document d'information destiné aux membres de la Commission et au public. Le document résume le mandat du Service et décrit la collection municipale d'art public de même que le processus d'acquisition, de promotion et de conservation des oeuvres; il trace également les enjeux et les perspectives du nouveau plan d'action de la Ville en art public. Un condensé est présenté au chapitre *Portrait de l'art public à Montréal* du présent rapport.

## LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

UNE SEMAINE AVANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE, UN AVIS PRÉCISANT L'HORAIRE ET LES MODALITÉS DE PARTICIPATION A ÉTÉ DIFFUSÉ DANS DEUX GRANDS QUOTIDIENS MONTRÉALAIS, UN FRANCOPHONE ET UN ANGLOPHONE. L'ASSEMBLÉE A ÉGALEMENT ÉTÉ ANNONCÉE AU MOYEN D'UN AFFICHAGE DANS LES BUREAUX ACCÈS MONTRÉAL, LES BUREAUX D'ARRONDISSEMENTS ET LE SITE INTERNET DE LA VILLE. DE PLUS, UNE LETTRE A ÉTÉ EXPÉDIÉE À ENVIRON 200 INDIVIDUS ET REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉS PAR LE SUJET. LE DOCUMENT D'INFORMATION POUVAIT ÊTRE CONSULTÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE ET DANS DIFFÉRENTS POINTS DE SERVICES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE.

CHACUNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA COMMISSION COMPORTAIT UNE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES RÉSERVÉE AUX CITOYENS. LA COMMISSION Y A ENTENDU 12 INTERVENANTS DONT LA LISTE EST PRÉSENTÉE À L'ANNEXE I.

La préparation de l'assemblée a nécessité deux séances de travail de la Commission avec des représentants du Service du développement culturel et une troisième à huis clos pour formuler ses recommandations. La délégation du Service du développement culturel était composée de Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe, Mme Danielle Rondeau, directrice - activités culturelles, M. Yves Dumas, chef de division - équipement, art public et patrimoine, et Mme Francyne Lord, commissaire à l'art public. Mme Lord et M. Dumas avaient le mandat de préparer, rédiger et présenter le document d'information.

La conseillère responsable du dossier de la culture au comité exécutif, Mme Helen Fotopulos, a pris part à la séance publique du 30 avril 2003.

La commission adoptera le procès verbal de l'assemblée lors d'une prochaine séance publique. Le document pourra ensuite être consulté à la Division du soutien aux comités et commissions du conseil de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville. Pour information: 872-3770.  
PORTRAIT DE L'ART PUBLIC À MONTRÉAL<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Tiré du document d'information présenté par le Service du développement culturel.

Les dernières décennies ont été marquées par une recrudescence de l'intérêt pour l'art public. L'oeuvre la plus ancienne de la collection de la Ville de Montréal est la *Colonne Nelson*, située sur la place Jacques-Cartier. Conçue en 1809, elle a été acquise grâce à une souscription publique.

La période de 1890 à 1930 a laissé une vingtaine d'oeuvres commandées aux meilleurs sculpteurs de l'époque. Il s'agit de grandes compositions allégoriques et commémoratives qui occupent une place de choix dans plusieurs lieux publics. Parmi les plus remarquables, on peut mentionner le *Monument aux Patriotes*, d'Alfred Laliberté, situé dans l'arrondissement Ville-Marie. Le monument le plus imposant de la collection est celui de *George-Étienne Cartier*, situé dans le parc du Mont-Royal; il date de 1919. Ces oeuvres illustrent de façon éloquente une volonté de célébrer de grands personnages mais également d'inscrire dans l'histoire le souvenir d'un grand événement. Elles comptent parmi les oeuvres historiques les mieux connues au Québec.

La période allant de 1930 à 1960 a été peu fructueuse et laisse ainsi un grand vide dans la collection montréalaise. Il faut attendre jusqu'en 1964 pour voir Montréal s'enrichir de nouvelles oeuvres et surtout pour qu'elle s'ouvre sur l'international. Ainsi, en 1964, le premier symposium de sculpture a permis à la Ville d'acquérir un ensemble de 11 oeuvres, dont 10 ont été réalisées par des artistes étrangers. L'année 2004 marquera le quarantième anniversaire de ce symposium et à cette occasion, le Service du développement culturel compte restaurer et mettre en valeur certaines oeuvres actuellement situées sur le Mont-Royal.

La tenue de l'Exposition universelle en 1967 a fait une place importante à l'art public. Pas moins d'une centaine d'oeuvres d'artistes québécois et étrangers y ont été présentées. Il faut déplorer cependant que faute de structures d'accueil, plusieurs pièces importantes ne sont pas restées à Montréal ou n'ont pas été conservées. Toutefois, il faut se réjouir du fait que cet événement a laissé l'oeuvre la plus importante de la collection montréalaise, *L'Homme*, de l'artiste américain Alexandre Calder. Cette sculpture demeure encore aujourd'hui le symbole de ce grand moment de l'histoire contemporaine de Montréal qui a marqué d'une façon déterminante l'ouverture de la Ville sur le développement international. Sa valeur est estimée à plusieurs millions de dollars. Le troisième moment fort d'acquisition de nouvelles oeuvres d'art s'étend de 1980 à 1989, lors de la construction de la première génération des maisons de la culture et de nouvelles bibliothèques municipales. La construction de ces édifices était assujettie à ce qu'on appelle familièrement "le 1 %" pour l'intégration des arts à l'architecture, politique adoptée par le gouvernement du Québec en 1981. Ce règlement a permis de doter Montréal d'une quinzaine d'oeuvres.

Un autre événement significatif de cette période est la tenue en 1985, 1986 et 1988 du symposium de sculpture *Carrefour de l'industrie* à Lachine. Ce symposium a été réalisé grâce à la participation financière de plusieurs industries de cette ancienne municipalité et a jeté les bases de ce qui est encore aujourd'hui le plus grand parc de sculptures en plein air au Canada. Cinquante sculptures sont ainsi installées sur les rives du canal Lachine et du lac Saint-Louis. L'ensemble constitue un véritable répertoire de la sculpture des années 1980. La situation des oeuvres en

bordure de la piste cyclable qui longe le canal et le musée de Lachine a grandement contribué à enrichir le caractère culturel du parc, à améliorer la qualité de vie des citoyens et à augmenter leur intérêt pour l'art contemporain.

De son côté, l'ancienne Ville de Montréal a adopté en 1989 un plan d'action qui a relancé les acquisitions de nouvelles oeuvres pour les espaces publics et donné lieu à plusieurs grandes campagnes de restauration. Près d'une quarantaine d'oeuvres d'artistes québécois et étrangers sont venues s'ajouter au paysage et plus de 25 oeuvres ont été restaurées. En 1990, la Communauté urbaine de Montréal et le Conseil de la sculpture du Québec s'associaient pour réaliser l'événement *Sculpture Séduction*. Les sept anciennes villes de LaSalle, Montréal-Est, Saint-Laurent, L'Ile-Bizard, Sainte-Anne-de-Bellevue, Verdun et Montréal-Nord se sont ainsi enrichies d'autant de nouvelles oeuvres.

Au cours des 20 dernières années et dans tous les arrondissements, certaines oeuvres ont suscité beaucoup de débats parmi les citoyens au moment de leur installation et n'ont parfois pas fait l'unanimité. Il faut constater cependant que ces mêmes citoyens y sont devenus très attachés et en sont les plus fidèles gardiens, alertant le Service de la culture des arrondissements au moindre bris et besoin d'entretien.

La collection d'art public comprend toutes les oeuvres situées sur les propriétés municipales, que ce soient des immeubles, des parcs, des places publiques, et même le jardin botanique. Les oeuvres d'art installées dans le métro en sont toutefois exclues puisqu'elles sont sous la responsabilité de la Société de transport de Montréal.

Bien que l'inventaire de la collection d'art public ne soit pas complété, on estime de façon préliminaire qu'elle compte environ 225 oeuvres intégrées à des sites extérieurs et 75 oeuvres intégrées à l'architecture pour un total de 300. Parmi les arrondissements les mieux nantis, on retrouve Ville-Marie, Lachine, Plateau Mont-Royal, LaSalle et Saint-Laurent. Même si plusieurs arrondissements sont moins bien pourvus, il y en a peu où aucune oeuvre d'art public n'est présente. Certains arrondissements en ont choisi comme symbole d'identification.

La liste des oeuvres qui ont illustré la présentation du dossier se trouve à l'annexe II.

#### LA CONSERVATION

Les oeuvres situées en plein air sont confrontées aux rigueurs du climat, à la pollution, au vandalisme et au vol. L'environnement urbain en constante transformation peut aussi les priver d'une part importante de leur signification. Pour tous les travaux de restauration, la Ville fait régulièrement appel à l'expertise d'organismes spécialisés tel le Centre de conservation du Québec, l'Institut canadien de conservation, les musées, les conservateurs en art ancien et contemporain, des historiens et des scientifiques. Cette mise en commun d'expertises variées et complémentaires a permis de développer pour l'ensemble de la collection une philosophie d'intervention harmonisant les codes d'éthique applicables à la conservation d'oeuvres d'art, ainsi

que les principes et les standards reconnus par les grandes chartes internationales.

#### LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Depuis la fin des années 1980, dans toutes les grandes villes du monde, les installations temporaires sur le domaine public ont connu un développement sans précédent. Ces projets sont toujours largement médiatisés et connaissent un grand succès auprès du public. À l'exception du projet *D'un millénaire à l'autre* financé grâce à une subvention du gouvernement du Canada dans le cadre du programme du millénaire, Montréal n'a pas pu participer à ce mouvement important, faute de crédits.

L'action de la Ville dans le cadre d'installations temporaires de productions artistiques dans des espaces publics se résume à la coordination des demandes d'autorisation reliées à la sécurité publique et à la conformité des règlements municipaux.

#### INTÉGRATION D'OEUVRES D'ART À L'ARCHITECTURE

Au cours des 15 dernières années, le milieu culturel montréalais a régulièrement demandé à la Ville de se doter d'un programme d'intégration des arts à l'architecture. Une première étape a été franchie en 1990 avec la décision du comité exécutif de demander au Service des immeubles de consacrer un pourcentage des budgets de construction et de rénovation majeure à l'intégration d'oeuvres d'art. Même si l'application du programme n'a pas encore démarré, certaines expériences pilotes ont été réalisées. Ainsi, depuis 1998, à la demande de l'Administration, le Service de la culture a réalisé avec succès quelques projets dans de nouveaux équipements municipaux, principalement les maisons de la culture et les bibliothèques, avec la collaboration du Service des immeubles.

#### LE CONTRAT DE VILLE

Dans le contrat de ville 2003-2007, deux objectifs sont reliés au plan d'action en art public: soutenir les actions mobilisatrices et structurantes en faveur de la conservation et de l'interprétation du patrimoine, et instrumenter la Ville pour soutenir son positionnement comme métropole culturelle de calibre international. Le contrat de ville comporte un engagement du ministère de la Culture et des Communications du Québec et de la Ville à réaliser d'ici 2005 un diagnostic des besoins en patrimoine pour l'ensemble du territoire, incluant les oeuvres d'art public, et à statuer sur un cadre juridique d'intervention et sur un mode de gestion adapté.

#### LE PLAN D'ACTION EN ART PUBLIC

Le plan d'action en art public concerne l'ensemble du territoire de Montréal. Il consiste essentiellement à :

- acquérir, conserver, promouvoir la collection municipale d'art public;
- soutenir au plan technique et financier les productions artistiques installées temporairement sur le domaine public;
- adopter et mettre en oeuvre un programme d'intégration des arts à l'architecture pour les édifices municipaux;
- adopter et mettre en place une réglementation municipale visant l'encadrement et la protection des oeuvres d'art public sur le domaine privé de la Ville.

#### CONCLUSION

Montréal est une plaque tournante d'activités artistiques et culturelles déjà reconnues d'envergure nationale et internationale, ses artistes sont de plus en plus connus et respectés à travers le monde et la Ville doit pouvoir en témoigner publiquement. L'art public constitue un atout dans sa quête stratégique de rayonnement international. La constitution d'une collection d'oeuvres d'art public peut avoir un impact certain sur l'amélioration du cadre de vie environnemental et peut remplir une fonction éducative auprès des citoyens et un rôle promotionnel au plan touristique. L'art public permet, lorsque bien planifié, de renforcer l'identité de Montréal et de créer des repères historiques.

## **LES RECOMMANDATIONS**

---

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION ONT ÉTÉ ADOPTÉES À LA SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 2003. AU NOMBRE DE 16, ELLES SONT PRÉSENTÉES SOUS LES HUIT RUBRIQUES SUIVANTES: MANDAT DU BUREAU D'ART PUBLIC; PLAN D'ACTION EN ART PUBLIC; COLLECTION MUNICIPALE D'ART PUBLIC; INVENTAIRE; ACQUISITION; PROTECTION, PRÉSERVATION ET RESTAURATION; INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE; SITES D'INSTALLATION. IL EST À NOTER QUE TOUTES LES RECOMMANDATIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

**ATTENDU** que le Sommet de Montréal a réaffirmé l'importance de la culture dans la nouvelle Ville de Montréal et établi un consensus à l'effet que Montréal est une métropole culturelle d'envergure internationale;

**ATTENDU** que, tout en reconnaissant la culture comme moteur du développement de la nouvelle Ville, le contrat de ville intervenu entre la nouvelle Ville de Montréal et le gouvernement du Québec stipule que la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications s'engagent à réaliser d'ici 2005 un diagnostic des besoins en patrimoine, incluant les œuvres d'art public, sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU** que le Groupe conseil sur le cadre, les principes directeurs et les orientations pour une politique culturelle recommande que la nouvelle Ville soutienne et encourage les initiatives en matière d'art public;

**ATTENDU** qu'il convient de préserver l'art public montréalais, de lui accorder une visibilité accrue, d'associer le domaine privé dans la démarche d'élargissement de la collection et d'accorder aux arrondissements, dans un esprit de décentralisation, toute la marge de manœuvre nécessaire à la promotion de l'art public et l'acquisition d'œuvres d'art public sur leur territoire;

**ATTENDU** que l'art public constitue pour la Ville de Montréal un atout dans sa quête stratégique de rayonnement international;

**ATTENDU** que par son Bureau d'art public qui intègre toutes les activités reliées à l'art public, soit l'acquisition, la conservation et la promotion, la Ville de Montréal reconnaît la valeur unique de l'art public et l'importance de considérer ces créations d'intérêt artistique, historique et social comme des éléments d'un corpus constituant une véritable collection d'œuvres d'art;

**ATTENDU** que depuis 1986, les municipalités du Québec sont habilitées, en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4), à protéger des monuments historiques ou des lieux d'intérêt public;

**ATTENDU** que la Loi oblige les constructeurs d'édifice publics à allouer 1 % de leurs budgets à la création et l'intégration d'œuvres d'art public permanentes;

**ATTENDU** que l'application du principe du 1 % n'est pas toujours respectée;  
**VUES** les représentations qui lui ont été faites lors de l'assemblée publique tenue le 30 avril 2003 en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal;

la Commission

**REMERCIE** ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires du Service du développement culturel et spécialement ceux du Bureau d'art public pour la qualité de leurs interventions tant au cours de l'assemblée publique du 30 avril que durant les séances de travail de la Commission;

**FAIT** au conseil municipal de la Ville de Montréal les recommandations suivantes en matière d'art public :

#### **MANDAT DU BUREAU D'ART PUBLIC**

**R-1 : QUE** le mandat du Bureau d'art public consiste à gérer, en accord avec les arrondissements, l'acquisition, l'implantation, la conservation et la mise en valeur de la collection d'œuvres d'art public de la Ville de Montréal. Que le Bureau d'art public soit également chargé de planifier et coordonner l'installation temporaire de productions artistiques sur le territoire montréalais, en accord avec les arrondissements et avec la collaboration des partenaires culturels et des intervenants des différents paliers gouvernementaux.

#### **PLAN D'ACTION EN ART PUBLIC**

**R-2 : QU'**en collaboration avec les arrondissements, soit mis en place un nouveau plan d'action en art public s'appuyant principalement sur les axes d'intervention suivants :

l'acquisition, la conservation et la promotion de la collection municipale d'œuvres d'art public;

l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'intégration des arts à l'architecture;

l'accueil de productions artistiques installées temporairement sur le domaine public;

l'adoption et la mise en place d'une réglementation municipale visant la protection des œuvres d'art public sur le territoire montréalais;

l'adoption d'un budget spécial et la mise en place d'un concours visant à doter chaque arrondissement d'une œuvre d'art public; celle-ci pourrait mettre l'histoire de

l'arrondissement en évidence.

### **COLLECTION MUNICIPALE D'ART PUBLIC**

**R-3 :** **QUE** la collection municipale d'art public continue à regrouper l'art public, les œuvres d'art immobilières et les plaques et objets commémoratifs.

### **INVENTAIRE**

**R-4 :** **QUE** les arrondissements se voient confier la responsabilité de répertorier eux-mêmes les œuvres d'art public situées sur leur territoire, selon des critères prédéterminés et en recevant les budgets nécessaires.

### **ACQUISITION**

**R-5 :** **QUE**, dans la perspective de contribuer, comme promoteur, à la qualité du paysage urbain, la Ville de Montréal soutienne et encourage les initiatives en matière d'art public en lançant notamment des concours de création auprès des artistes professionnels montréalais.

**R-6 :** **QU'**un concours de sculptures calqué sur le principe du concours inter-arrondissements des mosaïcultures soit institué au cours de l'été 2004 ou 2005, en collaboration avec les commerçants locaux de chacun des arrondissements participants.

**R-7 :** **QUE** le Bureau d'art public poursuive sa politique d'acquisition d'œuvres d'art par le biais de concours, par avis public ou invitation.

**R-8 :** **QUE** le Bureau d'art public soit doté d'un budget d'acquisition adéquat, lui permettant d'enrichir sa collection d'œuvres d'ici et d'ailleurs dans tous les arrondissements.

**R-9 :** **QUE** toutes les œuvres d'art qui appartiennent à la Ville de Montréal demeurent propriété de la Ville, ces œuvres ne pouvant en aucun temps ou aucune circonstance être vendues.

**R-10 :** **QUE** les arrondissements soient assurés que les œuvres d'art dont ils font l'acquisition ou qu'ils reçoivent par dons ou par legs demeurent leur propriété. De la même façon, que les donateurs ou testateurs intéressés à faire un don ou à laisser en héritage une œuvre d'art

public soient assurés que les œuvres ainsi données ou léguées demeureront exposées dans l'arrondissement qui les a reçues.

**R-11 : QUE** l'arrondissement ou la Ville centre puisse émettre un reçu pour fins d'impôts aux personnes qui font un don ou le legs d'une œuvre d'art public.

#### **PROTECTION, PRÉSERVATION ET RESTAURATION**

**R-12: QUE** le Bureau d'art public soit aussi doté d'un budget pour la restauration des œuvres d'art public.

**R-13 : QU'**en collaboration avec les arrondissements, la Ville développe rapidement les outils réglementaires nécessaires à la protection du patrimoine artistique privé, de façon à ce que soit évité la relocalisation ou l'enlèvement d'œuvres d'art public sur le domaine privé.

#### **INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE**

**R-14 : QUE** la Ville mette en place un mécanisme pour assurer que les constructeurs d'édifices publics respectent l'obligation d'allouer 1,5 % de leurs budgets à la création et l'intégration d'œuvres d'art public permanentes.

#### **SITES D'INSTALLATION**

**R-15 : QUE** la Ville favorise l'installation d'œuvres monumentales dans les endroits passants, tels les marchés publics, les carrefours achalandés, les entrées de la ville et, plus généralement, les endroits où le flot de circulation est important.

**R-16 : QUE** la Ville considère la possibilité d'incorporer le design à l'art public dans les équipements municipaux ou l'ameublement de rue tels que bancs de parc, supports à bicyclette, lampadaires, etc.

## **ANNEXE I**

### **Liste des intervenants à la séance du 30 avril 2003**

M. François Dion, du Centre d'information Arttexte

Mme Danielle Doucet, historienne de l'art

Mme Marie Fraser, commissaire d'expositions

M. Claude Gosselin, du Centre international d'art contemporain de Montréal

M. Bernard Vallée, du Collectif l'autre Montréal

M. Mario Merola, artiste

Mme Ginette Cloutier, consultante en patrimoine

Mme Francine Larivée, artiste

Mme Rose-Marie Goulet, artiste

M. William Morris, consultant

M. Michel Goulet, artiste

M. Martin Leblanc, architecte

## ANNEXE II

### LISTE DES OEUVRES D'ART PUBLIC CITÉES DANS LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

TITRE □ DATE ARRONDISSEMENT	ARTISTE	
L'HOMME (1967)	ALEXANDRE CALDER	VILLE-MARIE
COLONNE NELSON (1809)	ROBERT MITCHELL	VILLE-MARIE
MONUMENT À JOHN YOUNG (1911)	LOUIS-PHILIPPE HÉBERT	VILLE-MARIE
MONUMENT À JEAN CABOT (1935)	GUIDO CASANI	VILLE-MARIE
TABLE RONDE (1984)	ALAIN CADIEUX	LASALLE
CAILLOUDO (1990)	CHARLES DAUDELIN	SAINT-LAURENT
MONUMENT À LA POINTE (2001)	GILLES MIHALCEAN	SUD-OUEST
NEUF COULEURS AU VENT (1996) MONT-ROYAL	DANIEL BUREN	PLATEAU
GRATTE-CIEL, CASCADES D'EAU, RUES, RUISSEAUX... UNE CONSTRUCTION (1992)	MELVIN CHARNEY	VILLE-MARIE
MONUMENT AUX PATRIOTES (1926)	ALFRED LALIBERTÉ	VILLE-MARIE
MONUMENT À GEORGE-ETIENNE CARTIER (1919) MARIE	GEORGE WILLIAM HILL	VILLE-
CARROUSEL (1964)	LOUIS CHAVIGNIER	VILLE-MARIE
ORBITE OPTIQUE (1967)	GERALD GLADSTONE	VILLE-MARIE
LA VILLE BLANCHE (1986)	ANDRÉ FOURNELLE	LACHINE
STORY ROCK (1986)	BILL VAZAN	LACHINE
VIRE-AU-VENT (1986)	GILLES BOISVERT	LACHINE
LES LEÇONS SINGULIÈRES (1991)	MICHEL GOULET	PLATEAU MONT-ROYAL
WIND BOAT (1990)	CATHERINE WIDGERY	LASALLE
LES PROMENEURS (1990)	AURELIO SANDONATO	SAINT-LAURENT
TRAMES D'APPEL (1990)	CLAUDE MILLETTE	L'ÎLE-BIZARD □ SAINTE-GENEVIÈVE □ SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

HOMMAGE À RENÉ LÉVESQUE (1988)	ROBERT ROUSSIL	LACHINE	
REGARD SUR LE FLEUVE (1992)	LISETTE LEMIEUX	LACHINE	
HOMMAGE AUX FORCES VITALES DU QUÉBEC (1987)	GEORGES DYENS	LASALLE	
LES PORTES DU REGARD (1990)	MARCEL BARBEAU	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES□ POINTE-AUX-TREMBLES□ MONTRÉAL-EST	
VOILES I (1990)	JEAN-JACQUES BESNER	MONTRÉAL-NORD	
LES LEÇONS SINGULIÈRES 1 (1990)	MICHEL GOULET	PLATEAU	MONT-ROYAL
LES LEÇONS SINGULIÈRES 2 (1991)	MICHEL GOULET	PLATEAU	MONT-ROYAL
CAESURA (1991)	LINDA COVIT	VILLERAY□SAINT-MICHEL□ PARC-EXTENSION	
LA RÉPARATION (1998) CARTIERVILLE	FRANCINE LARIVÉE	AHUNTSIC□	
NEF POUR QUATORZE REINES (1999)	ROSE-MARIE GOULET	CÔTE-DES-NEIGES□ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	
LA VILLE IMAGINAIRE (1997)	CHARTERS DE ALMEIDA	VILLE-MARIE	
LA PORTE DE L'AMITIÉ (1995)	SEBASTIAN	VILLE-MARIE	
AFTER BABEL, A CIVIC SQUARE (1993)	JOHN MCEWEN ET MARLENE HILTON-MOORE	VILLE-MARIE	
PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE (1895)	LOUIS-PHILIPPE HÉBERT	VILLE-MARIE	
FONTAINE JACQUES-CARTIER (1893)	ARTHUR VINCENT	SUD-OUEST	
RÉVOLUTIONS (2003)	MICHEL DE BROIN	VILLE-MARIE	

## ŒUVRES D'ART INSTALLÉES DE FAÇON TEMPORAIRE

LES VIRE-VENTS (2000)	COLLECTIF BGL AHUNTSIC □ CARTIERVILLE
MÉTÉO (2000)	GILLES MIHALCEAN VILLERAY □ SAINT-MICHEL □ PARC-EXTENSION
SILENCES (2002)	MARIE-JEANNE MUSIOL VILLE- MARIE
TÊTE DE PONT (200)	ROBERTO PELLEGRINUZZI SUD- OUEST
WASHÀNG (2002)	MARY SUI YEE WONG PLATEAU MONT-ROYAL
THE ROOM IN SPACE (2002)	LANI MAESTRO PLATEAU MONT-ROYAL

## ŒUVRES D'ART INTÉGRÉES À L'ARCHITECTURE

SANS TITRE (1982)	ASTRI REUSCH CÔTE-DES-NEIGES □ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
ANAMORPHOSE D'UNE FENÊTRE (1989)	CLAUDE LAMARCHE MERCIER □ HOCHELAGA- MAISONNEUVE
SIGNAL DANS L'ESPACE (1984)	CLAUDE LAMARCHE LASALLE
COURBES ET VENT (1990)	JOËLLE MOROSOLI PIERREFONDS □ SENNEVILLE
LE SPECTACLE DE LA CURIOSITÉ (1998) CARTIERVILLE	ROBERTO PELLEGRINUZZI AHUNTSIC □
TABLE DES MATIÈRES DE SUPPORTS DU SAVOIR SAINT-MICHEL □ (2002)	LISETTE LEMIEUX VILLERAY □ PARC-EXTENSION